



**PV du CONSEIL MUNICIPAL  
11 avril 2024**

Date de la convocation : 29/03/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 17

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2024**
2. **Présentation des diverses décisions du Maire et informations générales**
3. **Approbation Compte de Gestion 2023 Commune**
4. **Approbation Compte de Gestion 2023 Affenage**
5. **Approbation Compte Administratif 2023 Commune**
6. **Approbation Compte Administratif 2023 Affenage**
7. **Affectation des résultats 2023 Budget Commune**
8. **Affectation des résultats 2023 Budget Affenage**
9. **Impôts Directs Locaux**
10. **Contribution Puilacher**
11. **Approbation Budget 2024 Commune**
12. **Fongibilité des crédits**
13. **Approbation Budget 2024 Affenage**
14. **Subventions aux associations 2024**
15. **Subvention « Union Stadiste Pougétoise » 2024**
16. **Subvention « Les Joyeux Bohémiens » 2024**
17. **Demande de subvention FIPD**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

**Etaient présents** : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, LAFON Alain, MANDON Éric, OULLIE Laurent, RENOARD Nathalie, ORTUNO Thierry,

**Etaient absents excusés** : CORIA Mathieu (donne pouvoir à MANDON Éric), MARY Julien (donne pouvoir à OULLIE Laurent), VALERO Fanny (donne pouvoir à CUTANDA Josette), DESCAMPS Danièle (donne pouvoir à BONNET Cendrine), PARRA Christophe (donne pouvoir à LAFON Alain),

**Absents** : REKKAB Claude

**Ordre du jour** :

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2024**
2. **Présentation des diverses décisions du Maire et informations générales**
3. **Approbation Compte de Gestion 2023 Commune**
4. **Approbation Compte de Gestion 2023 Affenage**
5. **Approbation Compte Administratif 2023 Commune**
6. **Approbation Compte Administratif 2023 Affenage**
7. **Affectation des résultats 2023 Budget Commune**
8. **Affectation des résultats 2023 Budget Affenage**
9. **Impôts Directs Locaux**
10. **Contribution Puilacher**
11. **Approbation Budget 2024 Commune**
12. **Fongibilité des crédits**
13. **Approbation Budget 2024 Affenage**
14. **Subventions associations**
15. **Subvention Pétanque**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15 et désigne Madame Josette Cutanda en tant que secrétaire de séance.

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2024**

Monsieur le Maire propose au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2024.

**Vote à l'unanimité**

2. **Présentation des diverses décisions du maire et informations générales**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire remercie l'équipe administrative pour sa présence et le travail de qualité accompli.

- **11 Mars : 1<sup>ère</sup> réunion de préparation de la deuxième édition de « Musette et Bicyclette »**
- **26 Février : Proposition par madame l'Architecte des Bâtiments de France de la création d'un périmètre délimité des abords autour des églises St Jacques et Sainte Catherine protégées au titre des monuments historiques**
- **8-9 Mars : Corso Fleuri**  
  
Monsieur le Maire tient à remercier le Comité des Fêtes pour ce beau moment de convivialité et de partage
- **25 Mars : Inauguration des travaux de mise en accessibilité de la maison de retraite**
- **2 Avril : Début des travaux de rénovation du deuxième appartement situé au-dessus de la médiathèque**
- **4 avril : Participation à un groupe de travail autour de la protection sociale complémentaire organisée par la Communauté de Communes de la Domitienne**
- **5 Avril : Dépôt de dossier FIPD**
- **8 Avril : Début des travaux de remplacement des luminaires par Hérault Energie**
- **11 avril : Envoi des convocations pour CCID du 2 mai à 18h**

**A venir :**

- **23 avril : réunion avec les représentants des parents d'élèves autour du sujet de la cantine scolaire**
- **26 avril : journée autour du cheval sur le groupe élémentaire en collaboration avec le centre**

équestre.

- **Rappel sur l'arrêt des inscriptions aux listes électorales en ligne le 1<sup>er</sup> mai et le 3 mai en mairie**
- **Cérémonie du 8 Mai**
- **Samedi 11 mai à 20h30 : pièce de théâtre par la troupe TPVH « Les Cancans »**
- **Jeudi 16 mai : Commission de contrôle des listes électorales (heure à définir)**

### **3. Approbation Compte de Gestion 2023 Commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter l'exercice 2023 et s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire propose au vote le compte de gestion de la commune de l'année 2023, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**Vote à la majorité :**

**Pour :16**

**Contre :1**

### **4. Approbation du compte de gestion 2023 Affenage**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter l'exercice 2023 et s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire propose au vote le compte de gestion de l'AFFENAGE de l'année 2023, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**Vote à la majorité :**

**Pour :16**

**Contre :1**

### **5. Approbation compte administratif 2023 Commune**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Madame Josette CUTANDA, première adjointe au Maire, présente à l'assemblée les résultats de l'année 2023 du budget communal comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes 2023 = 2 248 380.85 €

Dépenses 2023 = - 2 217 496.36 €

Total = **30 884.49 €**

Excédent 2022 = + 425 961.92 €

Total = 456 846.41€

Excédent 2023 à reporter au BP 2024 comme suit :

- Article 1068 : 70791.31€ transfert en section investissement
- Article 002 : 386 055.10€

#### INVESTISSEMENT

Recettes 2023 = 194 608.20 €

Dépenses 2023 = -308 120.15 €

Total = **-113 511.95 €**

Excédent 2022 = 42 720.64€

Besoin de financement = 70 791.31€

Déficit 2023 à reporter au BP 2024

#### Vote à la majorité :

**Pour :15**

**Contre :1**

Madame Inès Clavel motive son choix de voter contre ce point en réaction au poste laissé vacant de Président de la commission « Finances ».

#### **6. Approbation compte administratif 2023 Affenage**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, madame Josette CUTANDA, première adjointe au Maire, présente à l'assemblée les résultats de l'année 2023 du budget affenage comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Recettes 2023 = 120 900.76 €

Dépenses 2023 = -102664.76 €

**Total = 18 236€**

Excédent 2022 = +22 601.46€

**Total = 40837.46€**

Excédent 2023 à reporter au BP 2024 comme suit :

Article 1068 : 10 048.20€ transfert en section investissement

Article 002 : 30 789.26€

## INVESTISSEMENT

Recettes 2023 = 52 511.84 €

Dépenses 2023 = -58 502.09 €

**Total = - 5990.25€**

Déficit 2022 = -4057.95 €

Besoin de financement = 10 048.20 € Déficit 2023 à reporter au BP 2024

### Vote à la majorité :

Pour :15

Contre :1

Madame Inès Clavel motive son choix de voter contre ce point en réaction au poste laissé vacant de président de la commission « Finances ».

### 7. Affectation des résultats 2023 / Budget Commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'au regard des éléments suivants, il est nécessaire d'affecter le résultat de l'exercice comptable de l'année 2023.

Considérant que le **compte administratif 2023 commune** a été arrêté avec :

- Un excédent de fonctionnement de 456 846.41€
- Un déficit d'investissement de 70 791.31 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'affectation de l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Compte 1068 - Financement de la section d'Investissement reporté 70 791.31€
- Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté 386 055.10€
- Compte 001 - Déficit d'Investissement reporté 70 791.31 €

### Vote à l'unanimité

### 8. Affectation des résultats 2023 / Budget Affenage

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'au regard des éléments suivants, il est nécessaire d'affecter le résultat de l'exercice comptable de l'année 2023.

Considérant que le **compte administratif 2023 AFFENAGE** a été arrêté avec :

- Un excédent de fonctionnement de 18 236.00 €
- Un déficit d'investissement de 5990.25 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'affectation de l'exercice 2023 AFFENAGE de la manière suivante :

- Compte 1068 - Financement de la section d'investissement reporté 10 048.20€
- Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté 30 789.26 €
- Compte 001 - Déficit d'Investissement reporté 10 048.20 €

### Vote à la majorité :

Pour :16

Contre :1

## 9. Vote des taux d'impositions 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une majoration des taux de la TF, TFNB et TH de 0.5% vis-à-vis des taux 2023 de la façon suivante :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.20% (48.70% en 2023)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78.07% (77,57% en 2023)
- taxe d'habitation : 17.09% (16.92% en 2023)

Le produit potentiel pour 2024 pourrait être composé comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux votés	Produit potentiel
Taxe foncière (bâti)	1 860 000	49.20%	915 120€
Taxe foncière (non bâti)	119 000	78.07%	92 903€
Taxe d'habitation	188 500	17.09%	32 215€

### Vote à la majorité :

Pour :14

Abstention : 2

Contre :1

## **10. Contribution scolaire 2024 de la commune de Puilacher**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les enfants de la commune de PUILACHER sont accueillis à l'école du Pouget. Il souligne également que l'article 212-8 du Code de l'éducation établit comment sont réparties les charges de fonctionnement pour les écoles maternelles et élémentaires publiques.

L'accord de partage des coûts repose sur un consensus entre LE POUGET et PUILACHER, basé sur les dépenses de fonctionnement et une contribution aux investissements.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le total des coûts afférents au groupe scolaire s'élève à 417 615€.

Le nombre d'élèves de la commune de Puilacher étant de 59, il est proposé de demander à la commune de Puilacher, une contribution de 1435 € par élève scolarisé, correspondant à un montant total de 84 671€

### **Vote à l'unanimité**

## **11. Budget Primitif 2024 / Commune**

Suite à la présentation du budget 2024, Monsieur le Maire rappelle les propositions par section équilibrées en dépenses et recettes :

- Fonctionnement : dépenses/recettes : 2 751 560.32€
- Investissement : dépenses/recettes : 1 225 796.63€

Monsieur le Maire propose au vote.

### **Vote à la majorité**

**Pour : 16**

**Contre : 1**

Madame Inès Clavel souhaite que le service des évaluations des domaines puisse être sollicité en vue de l'acquisition foncière ciblée. Monsieur le Maire précise que le service en question a été sollicité et a rendu son avis.

Monsieur le Maire précise indique que l'ensemble des opérations budgétées sera réalisées suivant les notifications de recettes perçues.

## **12. Fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

### **Vote à la majorité**

**Pour : 16**

**Abstention : 1**

### **13. Budget Primitif 2024 / Camping**

Suite à la présentation du budget 2024, Monsieur le Maire rappelle les propositions par section équilibrées en dépenses et recettes :

- Fonctionnement : dépenses/recettes : 160 012,26€
- Investissement : dépenses/recettes : 89 010,46€

Monsieur le Maire propose au vote.

Madame Inès Clavel demande si les charges de personnel sont prises en charge entièrement par le budget de l'Affenage  
Monsieur Laurent OULLIE précise qu'il n'est pas possible de voter un budget déséquilibré.

Monsieur Thomas Fernandez indique que si le total des recettes générées par le camping sur l'année 2024 est supérieur au montant budgété, la rétribution au budget principal pourra être réévalué.

Madame Inès Clavel avance que le camping reste toujours déficitaire et qu'il serait préférable de solliciter un contrat de location/gérance pouvant être plus bénéfique pour le budget communal.

Monsieur le Maire prend acte.

#### **Vote à la majorité**

**Pour : 16**

**Contre : 1**

### **14. Subventions aux associations 2024**

Monsieur le Maire précise que le vote des subventions sera scindé en trois délibérations en raison de la présence d'élus du conseil municipal en responsabilité au sein des associations « Union Stadiste Pougétois » et « Les Joyeux Bohémiens ».

Les élus de la commission « *festivités, vie associative, culture et sport* » proposent au Conseil Municipal de répartir les subventions aux associations de la manière suivante :

Association	Subvention 2023	Nombre d'adhérent ou licenciés	Animation	Subvention 2024
Coopérative scolaire primaire (185 élèves *16)	2 960 €			186*16 = 2976
Coopérative scolaire maternelle (104*16)	1 664 €			105*29= 3045
Comité des fêtes	6 500 €	Bureau 6 personnes + nombreux bénévoles pour l'organisation	Carnaval, fête locale, Halloween, festi vendanges, loto. Prise en charge de la buvette Musette et bicyclette	6 500 €
Ligue contre le cancer	320 €	14 adhérents	Loto. Soutien aux malades et recherche	320 €
Foyer Rural	1 000 €	280 (dont 30 extérieurs)	fête des assos. Conte de Noël	900 €
Les pataugas	450 €	25 adhérents (dont 18 pougétols)	Loto, fête des assos	450 €
Anciens Combattants	200 €	25 adhérents (dont 18 pougétols)	Cérémonie 8 mai et 11 novembre. loto	250 €
Les Aînés du Pouget	600 €	148 adhérents (dont 125 pougétols)	Voyage, sortie, après-midi récréative, loto, fête des	600 €
Chasse Rouvière Dardaillons	750 €	51 adhérents (dont 50 pougétols)	Construction de garenne, abreuvoir, volière perdrix, nettoyage et protection de l'environnement. Prise en charge de la buvette fête des association .	750 €
Tennis club Bohémiens	1 000 €	148 adhérents (dont 88 pougétols)	Tournois internes, mixte et extérieur. Participation de plusieurs équipes en régionale et départementale; Loto, fête des assos	1 000 €
Les petits bohémiens (Parents d'élèves)	400 €	13	Marché de Noël, vente chocolat, bonbons.... Les torchons , photos. Fête des assos	400 €
Amicale des Pompiers	200 €	27 (dont 20 pougétols)	Défilé du 14 juillet, Loto, Fête des Assos	200 €
La Boule Pougétolaise	900 €	20 (dont 15 pougétols)	La coupe de clubs, concours, repas, loto. Prise en charge de la buvette du 13 juillet	900 €
Les jardins de la bohème	400 €	39 adhérents	Gestion et aménagement de l'espace commun, préservation de l'environnement. Fête des assos	400 €
Club auto-rétro Languedoc	100 €	19 (dont 3 pougétols)	Rassemblement, sortie mensuelle. Participation à l'encadrement lors de musette et bicyclette	100 €
<b>Total</b>				<b>18 791 €</b>

Monsieur Thierry ORTUNO étant président de l'association « Chasse Rouvière Dardaillons », quitte la séance sur ce point.

**Vote à l'unanimité**

**15. Subvention « Union Stadiste Pougétoise » pétanque 2024**

Monsieur Thomas FERNANDEZ précise qu'une erreur s'est glissée sur le titre de ce point ; doit être supprimé le terme « pétanque »

Les élus de la commission « *festivités, vie associative, culture et sport* » proposent au Conseil Municipal de répartir les subventions aux associations de la manière suivante :

Association	Subvention 2023	Nombre d'adhérent ou licenciés	Animation	Subvention 2024
Union Stadiste Pougétoise	2 500 €	63 licenciés (dont 15 extérieurs)	Championnats D3, D4, Coupe de l'hérault et France.Challenge Maurice Martin. loto. Fête des assos	2 500 €

Le vote par procuration de Christophe Parra n'est pas comptabilisé.

**Vote à la majorité.**

**16. Subvention « Les Joyeux Bohémiens »**

Les élus de la commission « *festivités, vie associative, culture et sport* » proposent au Conseil Municipal de répartir les subventions aux associations de la manière suivante :

Association	Subvention 2023	Nombre d'adhérent ou licenciés	Animation	Subvention 2024
Les joyeux bohémiens (pétanque)	900 €	34 (dont 14 pougétois)	Concours, inter-village, repas, loto	900 €

**Vote à la majorité.**

**17. Demande de subvention au titre de la FIPD 2024**

La municipalité s'est engagé dans son budget 2024 a développer l'installation d'un système de vidéoprotection sur l'espace public, ainsi qu'un système de lecture automatisée de plaque d'immatriculation en entrée et sortie de village, dit système de vidéosurveillance passif.

Ce dispositif a pour objectif de :

- Prévenir les atteintes aux personnes et aux biens (bâtiments publics, commerces)
- Dissuader la délinquance (vols, cambriolages)

- Mettre à disposition de la gendarmerie des images permettant l'identification des auteurs d'infraction
- Protection des bâtiments publics (écoles, espace socio-culturel....)

La réalisation de ce système sera confiée à une entreprise spécialisée, après consultation selon les règles de la commande publique, pour un coût estimé pour la collectivité à 65 000 € HT.

Au terme de l'étude menée par le référent sureté de la gendarmerie national quatre sites ont été retenus pour les entrées et sorties de commune, et deux lieux publics :

Caméras entrée/sortie de village :

- Site 1 : Rond-point route de Montpellier D139
- Site 2 : Intersection rue de l'Estang D 123 et chemin de Miégeannelle
- Site 3 : Rond-Point route de Canet D139
- Site 4 : Route de Pouzols D123

Sécurisations des bâtiments publics :

- Site 5 : Espace Socio Culturel Les Condamines
- Site 6 : Mairie et Abords École Route Neuve

Centre-Ville :

Site 7 : Intersection Rue de la Terrasse – Route Neuve – Rue de la Poste

Pour accompagner le financement de cette opération, des cofinancements sont possibles

Ainsi l'Etat sera sollicité Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) de la préfecture de l'Hérault.

Les taux de subvention accordés seront calculés au cas par cas et tiendront compte du caractère prioritaire du projet, de la capacité financière de la commune, de l'avis des services de police ou gendarmerie compétents et de l'enveloppe budgétaire disponible au regard du nombre de dossiers déposés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de déposer un dossier de subvention, dans le cadre du FIPD 2024.

**Vote à l'unanimité**

La séance est levée à 20h42

Le Maire

Thibaut BARRAL



En aparté, Monsieur Laurent OULLIE sollicite l'avis du conseil municipal sur la possibilité pour les familles en situation de deuil, de pouvoir installer une table de signature aux abords de la mairie.

L'ensemble des élus y est favorable à condition que le cadre légal soit respecté.